



Poitiers, le 16 mars 2023

François Rigalleau
Responsable du département de psychologie

A qui de droit

Objet : attestation enseignements évalués en L2 de psychologie pour l'année 2021/2022

En Licence de psychologie à l'Université de Poitiers, il existe certaines UE dans lesquelles les enseignements ne sont pas tous évalués. Pour la L2, en 2021-2022 (session 1), le département de psychologie atteste que les enseignements suivants ont été évalués :

Semestre 1 :

UE1 : « Introduction à la psychologie du travail et des organisations », « Psychologie Différentielle : l'évaluation de l'intelligence de l'enfant » et « Méthodes d'enquêtes I »

UE2 : « Psychologie sociale : Percevoir et expliquer les comportements » et « Psychopathologie psychanalytique de l'enfant »

UE3 : « Introduction à la neuropsychologie », « Neurosciences : neuroanatomie, physiologie sensorielle et motrice » et « Méthodologie expérimentale »

UE4 : « Neuropsychologie cognitive » et « Introduction aux approches thérapeutiques » (si option approfondissement psychologie)

UE5 : « Langues vivantes »

UE6 : « Numérique » et « PPPE »

Semestre 2 :

UE1 : « Psychologie du développement : acquisition du langage », « Psychologie cognitive : Langage – Mémoire »

UE2 : « Emotion » et « Psychologie et justice »

UE3 : « Méthodes : Psychométrie » et « Statistiques appliquées à la psychologie »

UE4 : « Psychologie différentielle : l'évaluation du développement émotionnel de l'enfant », « Méthodes Enquête II », « Méthodologie expérimentale : approfondissement », « Psychologie sociale : le soi » et « Psychologie du développement : les troubles des apprentissages » (si option approfondissement psychologie)

UE5 : « Langues vivantes »

UE6 : « UE d'ouverture » et « PPPE »

le 17 mars 2023, à Poitiers
François Rigalleau, Responsable du département de Psychologie

